

Designer en architecture d'intérieur

RNCP39124 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	233n
Formacode(s)	45015, 22223
Code(s) ROME	F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/05/2024
Date d'échéance	31/05/2027

Certificateur(s)

ATELIER HOURDE-ARTECHNIQUES · SIRET : 31634289800020

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titre de Designer en architecture d'intérieur suscitant toujours autant de vocations, la formation délivrée se doit d'évoluer au rythme de nos sociétés afin de répondre aux problématiques contemporaines et naissantes : le bien-être des populations, l'accessibilité due à tous et par tous, le confort, la sécurité et l'ergonomie des espaces de travail dans le respect de la transition écologique.

La mission de l'École Hourdé est de former les professionnels de demain, en ajoutant à leurs compétences techniques une sensibilité plastique, un sens de l'écoute et la capacité à travailler en équipe, en responsabilité, au service du collectif comme du particulier pour imaginer des espaces intelligents.

Forte de son positionnement en faveur de projets d'envergure, à vocation grand public, d'utilité sociale et valorisant le patrimoine existant, la certification de l'ESAT prépare les futurs designer en architecture d'intérieur aux différentes facettes, champs d'action et défis qui jalonnent l'exercice de cette profession transverse à la société.

ACTIVITÉS VISÉES

L'exercice du métier de designer en architecture d'intérieur requiert à la fois des compétences techniques et créatives tout en

impliquant un haut degré de responsabilité, d'autonomie et de gestion d'entreprise.

En prise directe avec nos conditions et nos cadres de vie, de travail, de rassemblement et de contemplation, le design en architecture d'intérieur fait partie des métiers résolument tournés vers l'être humain, se devant d'intégrer les progrès normatifs de la société.

Véritable « professionnel du volume »,

créatif, concepteur et maître d'œuvre, le designer en architecture d'intérieur doit savoir mettre ses connaissances techniques au service de besoins spécifiques en proposant des solutions agiles puis orchestrer leur réalisation en coordonnant les différents corps de métiers connexes pour mener les projets à leur parfaite exécution.

Appelé à évoluer dans différents environnements et à en aménager les espaces publics ou privés, d'habitation ou à usage commercial, culturels ou à vocation éphémère et événementielle, le designer en architecture d'intérieur doit rester à l'écoute du commanditaire pour répondre aux besoins exprimés.

Ainsi, sa pratique se déroule selon 3 phases chronologiques et opérationnelles et une 4e phase fonctionnelle et transversale.

1. Constitution du cahier des charges du projet

- Qualification de la demande
- Réalisation de l'état des lieux

- Intégration de la réglementation au projet

2.

Conceptualisation d'un avant-projet

- Réalisation d'un Avant-Projet Sommaire (APS)
- Réalisation d'un Avant-Projet Définitif (APD)
- Présentation au maître d'ouvrage

3. Pilotage de la conduite opérationnelle du projet

- Constitution du dossier « Marché de Travaux »
- Conduite de chantier
- Assistance aux opérations de réception

4.

Gestion et développement de l'activité d'Architecte d'intérieur

- Direction de l'entreprise
- Veille stratégique et Formation continue
- Promotion de l'activité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Recueillir les attentes du maître d'ouvrage par un entretien préalable en distinguant son statut (appel d'offre public ou privé), son enveloppe budgétaire et en identifiant la vocation de l'espace à aménager ainsi que le public cible, pour délimiter les contours du projet.

Réaliser une étude du contexte du projet afin de le cadrer dans son environnement physique, économique et social, en rassemblant les informations relatives au bâti, à son histoire, à son usage et sa fonction et en les analysant au prisme des besoins exprimés.

Effectuer les relevés techniques du site en prenant les côtes générales avec des outils de mesure adaptés, en recensant les équipements techniques existants, en identifiant les contraintes du cadre bâti et son orientation afin d'en dégager les potentialités spatiales.

Représenter visuellement le lieu à travers des photographies et/ou des croquis des éléments existants afin de rassembler les informations nécessaires à la constitution du cahier des charges.

Piloter la consultation des bureaux techniques d'études auprès des professionnels compétents pour établir l'audit de prévention des risques techniques afin de s'assurer de la faisabilité du projet et de la sécurité des personnes.

Constituer le dossier d'autorisation administrative en rassemblant le permis de construire, la déclaration préalable, les déclarations, si nécessaire, auprès des bâtiments de France et en s'assurant auprès des collectivités territoriales d'avoir une information administrative actualisée afin de l'intégrer au cahier des charges.

Matérialiser le projet en produisant des éléments dessinés et construits (plans 2D et maquettes) en phase avec les besoins du client et impératifs du projet en intégrant les contraintes relevées dans le cahier des charges afin d'aider le maître d'ouvrage à faire des choix.

Intégrer au projet la réglementation en matière d'accessibilité, en respectant le principe du droit à compensation du handicap et l'obligation de solidarité de la société envers les personnes en situation de handicap, afin de proposer un projet visant l'objectif d'accessibilité conforme à la réglementation en vigueur.

Proposer au client une pré-sélection de matériaux et de mobiliers avec fournisseurs potentiels choisis en fonction de critères précis pour délimiter les principes esthétiques du projet.

Concevoir les éléments techniques détaillés du projet d'architecture intérieure, telles que des animations 3D du lieu, en utilisant les outils et logiciels adéquats afin de permettre au client de se projeter et de se repérer dans le projet.

Constituer un cahier de tendances reprenant les matériaux et mobiliers validés en amont par le client en sélectionnant des fournisseurs selon des critères de localisation et d'impact environnemental afin d'acter les choix du client pour la phase finale du projet.

Établir l'enveloppe budgétaire prévisionnelle par un tableau estimatif des principaux postes : gros-œuvre, viabilisation, décoration, mobilier afin d'estimer le prix global du projet.

Présenter l'avant-projet définitif au maître d'ouvrage pour validation en expliquant et en défendant les choix opérés au moyen des documents détaillés ainsi qu'en permettant au maître d'ouvrage de comprendre les principes volumétriques, de circulation, d'accès tout public et de perspectives afin de lui permettre de faire un choix éclairé.

Constituer le Dossier de Consultation des Entreprises en une somme de documents (état des lieux annoté, plans et description du projet par corps d'état, proposition de retro-planning, cahier des clauses techniques particulières) pour permettre aux entreprises interrogées de fournir une réponse et un chiffrage précis, en toute connaissance de cause.

Analyser les offres d'entreprises de travaux pour le compte du maître d'ouvrage en les comparant sur les plans

techniques et tarifaires et en mobilisant ses connaissances du secteur pour assister le maître d'ouvrage dans leur sélection.

Coordonner les missions des différents corps de métier en ordre de passage réglé par un retro-planning anticipant la chronologie du chantier pour un bon séquençage des interventions et un jalonnement par des réunions de chantier programmées.

Opérer un suivi précis de l'exécution des travaux en rédigeant des comptes-rendus des réunions et visites de chantier pour effectuer des contrôles de conformité avec les clauses techniques et les délais prévus.

Évaluer les prestations réalisées par chaque entreprise en rédigeant des procès-verbaux de réception des travaux, assortis de réserve(s) le cas échéant, pour récapituler les conditions de la fin du chantier et acter une date de réception des travaux, point de départ officiel de la garantie décennale et de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Piloter la gestion administrative et financière de l'agence ou cabinet pour garantir sa rentabilité et sa viabilité en choisissant un statut juridique en adéquation avec son modèle économique en veillant au respect de l'équilibre financier.

Rédiger des documents contractuels en utilisant les modèles conformes pour entériner une relation commerciale avec le client, les fournisseurs ou les entreprises et pour se prémunir contre tout vice de forme.

Protéger juridiquement sa pratique professionnelle en souscrivant les bonnes assurances - ses créations en s'appuyant sur le droit des dessins et modèles, les droits d'auteur et de la propriété intellectuelle, pour assurer la pérennité de son activité.

Opérer une veille réglementaire et technique en consultant régulièrement le cadre légal général applicable à l'activité d'architecture intérieure et en s'appuyant sur relais professionnels pour garantir la conformité des projets.

Organiser sa montée en compétences technique, numérique et en innovation en consultant les sites internet et la presse spécialisée, en visitant les salons et les expositions français et internationaux, et en identifiant, le cas échéant, ses besoins en formation spécifiques afin de se maintenir à l'avant-garde de sa pratique professionnelle.

Élaborer les supports de communication de son activité d'architecte d'intérieur ciblant : - Les clients potentiels en rendant visible son savoir-faire par divers supports (site internet, publicité et réseau sociaux) - Les clients actuels en analysant les retours et en développant une relation clientèle visant la fidélisation pour pérenniser l'activité et bâtir une notoriété.

Développer un réseau de partenaires professionnels et prescripteurs en faisant partie d'annuaires d'alumni, d'associations professionnelles et en se constituant un portefeuille de prestataires et fournisseurs de confiance et de qualité afin de gagner en visibilité professionnelle.

Blocs de compétences

RNCP39124BC01 — Constituer le cahier des charges d'un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Recueillir les attentes du maître d'ouvrage en termes d'aménagement d'espace

Réaliser une étude du contexte du projet, le cadrer dans son environnement physique, économique et social.

Effectuer les relevés techniques du site et en analyser les potentialités spatiales

Représenter visuellement le lieu sous forme de croquis et photos

Piloter la consultation des bureaux techniques d'études pour s'assurer de la faisabilité du projet

Constituer le dossier d'autorisation administrative

Intégrer au projet la réglementation en matière d'accessibilité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

M1. Mise en situation professionnelle

Présentation du cahier des charges d'un projet d'architecture intérieure

Soutenance orale

Le candidat motive son choix de projet d'architecture intérieure en démontrant qu'il répond bien aux conditions imposées d'un « projet à vocation grand-public, d'utilité sociale, valorisant le patrimoine préexistant ».

Il le borne le projet et le cadre en termes d'enjeux socio-économiques.

Il présente dans ce cadre le cahier des charges comprenant :

- La qualification de la demande
- L'état des lieux
- L'application de la réglementation au projet, approfondie par des questions posées par le jury

RNCP39124BC02 — Conceptualiser un avant-projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Matérialiser le projet en produisant des éléments dessinés et construits (plans 2D et maquettes)
Proposer au client une pré-sélection de matériaux et mobiliers, délimiter les principes esthétiques
Concevoir les éléments techniques détaillés du projet d'architecture intérieure
Constituer un cahier de tendances
Établir l'enveloppe budgétaire prévisionnelle
Présenter l'avant-projet définitif au client

MODALITÉS D'ÉVALUATION

M2 Mise en situation professionnelle
Présentation de l'Avant-Projet-Sommaire
Soutenance orale

Le candidat présente un avant-projet sommaire (APS) en soumettant au jury les éléments à produire, comme lors d'une situation professionnelle réelle :

- Des esquisses, un plan 2D et une maquette volume
- Des planches de matériaux présélectionnés

M3 Mise en situation professionnelle
Présentation de l'Avant-Projet-Définitif

Soutenance orale

Le candidat présente un avant-projet définitif du programme qui donne lieu à :

- la modélisation numérique du projet
- le cahier de tendances
- l'enveloppe budgétaire

Le candidat est précisément évalué ici sur sa capacité à expliciter les grands principes d'aménagement de l'espace d'une part et d'autre part à présenter un devis en sachant l'argumenter et le détailler

RNCP39124BC03 — Piloter la conduite opérationnelle d'un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Constituer le Dossier de Consultation des Entreprises
Analyser les offres d'entreprises de travaux
Coordonner les missions des différents corps de métier en ordre de passage réglé par un retro-planning
Opérer un suivi précis de l'exécution des travaux
Évaluer les prestations réalisées par chaque entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

M4 Cas pratique
Plans de détails techniques au 1/5e et au 1/10e (C14).
Production sur table

Dans le cadre de la constitution d'un Dossier de Consultation des Entreprises, le candidat doit fournir des plans de détails techniques au 1/5e et 1/10e

M5 Cas pratique

Comparatif critique de devis
Présentation orale

A partir de plusieurs devis d'entreprise dans lesquels ont été glissées des irrégularités (tarif erroné, oubli de postes de dépense),

le candidat établit un comparatif des offres : tarifaires et techniques

Il sélectionne un devis et justifie son choix.

M6 Cas pratique

Constitution d'un retro-planning
Production écrite

À partir d'un projet d'aménagement établi pour un établissement recevant du public (ERP), le candidat produit un planning de chantier.

M7 Étude de cas

Suivi et contrôle de chantier

Interrogation orale

A partir de la présentation par un architecte d'intérieur en activité de la conduite d'un chantier réel incluant restitution de photos, devis et comptes-rendus de chantier, le candidat est interrogé sur le suivi de l'exécution des travaux et sur le contrôle du chantier.

RNCP39124BC04 — Gérer et développer son activité d'Architecte d'intérieur

LISTE DE COMPÉTENCES

Piloter la gestion administrative et financière de l'agence ou cabinet

Rédiger des documents contractuels

Protéger juridiquement sa pratique professionnelle et ses créations

Opérer une veille réglementaire et technique

Organiser sa montée en compétence

technique, numérique et en innovation

Élaborer les supports de communication de son activité d'architecte d'intérieur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

M8 Réflexion sur la pratique professionnelle

Présentation orale du projet professionnel du candidat

Lors de son passage devant le jury, le candidat :

- présente son projet professionnel
- déchiffre un contrat de droit privé ou public
- expose les enjeux de la propriété intellectuelle pour le métier d'architecte d'intérieur

M9 : Travail de recherche

Présentation des résultats d'une veille métier

Production écrite

Le candidat établit des fiches de veille

- Une fiche renseignant le cadre légal de sa future activité professionnelle (Accessibilité, Urbanisme, Environnement, Construction)
- Une fiche de sources et références de l'écosystème professionnel (sites internet, presse spécialisée, salons internationaux) (C23)

M10 : Cas pratique

Constitution de supports de Communication

Support écrit et présentation orale

Le candidat réalise un site Internet ainsi qu'un profil sur un réseau social de son choix, sur lesquels il publie CV et portfolio de réalisations professionnelles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activités* :

Le designer en architecture d'intérieur est appelé à intervenir dans tout type d'espace intérieur pérenne ou éphémère, privé ou public touchant la société transversalement : cadres de vie résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels.

Il peut exercer son activité en indépendant, sous forme libérale ou en entreprise ou en tant que salarié au sein d'agences, cabinets ou bureaux d'études spécialisés en design d'espace, architecture intérieure ou au sein d'organismes agissant pour le compte de l'État ou d'une collectivité locale.

Les titulaires de la certification évoluent principalement dans les secteurs d'activité suivants :

- Habitat
- Hôtellerie - Restauration - Tourisme
- Commerce - Distribution
- Services publics (équipements administratifs, sociaux, hospitaliers, scolaires, sportifs)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type d'emplois accessibles* :

- Architecte d'intérieur
- Concepteur d'espace / Designer d'espace
- Directeur d'agence ou de cabinet spécialisé
- Architecte d'intérieur designer

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité professionnelle du designer en architecture d'intérieur s'inscrit dans la famille de la conception architecturale. Par conséquent, cette activité est régie par les lois et règlements en vigueur notamment :

- La loi sur l'architecture n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée;
- La loi relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction n°2008-561 du 17 juin 2008 codifiée aux articles 1792.4.2 et suivants et 2224 du code civil, et aux articles L-241.1 et suivants du code des assurances ;
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances dans le code de l'action sociale et des familles et l'obligation d'accessibilité dans les ERP
- La loi de 1992 et codifiant les dispositions de la loi de 1957 aux articles L 111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle
- Titre II du code de la Construction et de l'habitation relatif à la sécurité et protection (notamment sécurité incendie Norme NFS 61931
- Règles de moralité et code des devoirs professionnels des architectes d'intérieur, si inscrit au CFAI ;
- Le code des devoirs professionnels des architectes (Journal Officiel du 25 mars 1980 et rectificatif J.O. - N.C. du 21 juin 1980) s'applique à la pratique du design d'espace (architecture intérieure) ;

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Les candidats doivent être détenteurs :

- Pour une admission en première année, un titre de niveau 4 (baccalauréat ou équivalent)
- Pour une admission en quatrième année, un titre de niveau 6 (licence ou équivalent) dans le domaine de l'architecture ou de l'architecture d'intérieur

Le candidat à la certification par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) doit justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle salariée, non-salariée ou bénévole en rapport direct avec la certification visée, et ce, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les conditions de présentation d'un candidat à la certification sont les suivantes :

- Présence à tous les cours,
- Présence à toutes les séances de travail
- Présence à toutes les étapes de validation

(un nombre supérieur à 15% d'absences injustifiées et non rattrapées est éliminatoire)

Les attendus et restitutions écrites, matériels et oraux sont les suivants :

- Restitution du travail demandé à chacune des 4 phases de validation du projet de fin d'études
- Stage en entreprise (4 mois minimum à 6 mois maximum)
- Rédaction d'un rapport de stage (20 pages minimum hors annexes)
- Rédaction d'un mémoire
- Production de toutes les pièces nécessaires à la démonstration aboutie d'un projet en Architecture intérieure – Design d'espace
- Cahier des charges comprenant l'état des lieux
- Soutenance orale du choix d'une problématique sociétale,
- Proposition de conception & implémentation spatiale appuyée par des esquisses, plans 2D, maquette volume, maquette de site, de l'existant et du projet, plans au 1/50e, détails techniques de construction au 1/20e + dossier technique
- Planches « matériaux » et « luminaires-mobiliers »
- Cahiers de tendances

Les conditions de présentation sont vérifiées et validées par l'équipe pédagogique puis par la direction à chaque étape de validation et via un dépôt légal sur le serveur de l'école jusqu'à la présentation finale.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

5 membres :

- 1 président du jury architecte et architecte d'intérieur-designer d'espace, membre du CFAI (Conseil Français des Architectes d'Intérieur Français)
- 4 professionnels expérimentés en architecture intérieure- design d'espace.

COMPOSITION DU JURY — VAE

5 membres :

- 1 président du jury architecte et architecte d'intérieur-designer d'espace, membre du CFAI (Conseil Français des Architectes d'Intérieur Français)
- 4 professionnels expérimentés en architecture intérieure-design d'espace.

Base légale

Date de décision	31/05/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/05/2027
Date de dernière délivrance possible	31/05/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	18	0	87 %	93 %
2021	14	0	92 %	92 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36446

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34357, RNCP34456, RNCP35678, RNCP36446, RNCP37269, RNCP37423, RNCP37648, RNCP38011

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://ecole-hourde.fr/#archi>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39124/>